



Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011*

Titre III Justice internationale et droit international

Chapitre 8 Affaires juridiques

(Programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
A. Organes directeurs	9
1. Commission du droit international	9
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	10
B. Direction exécutive et administration	10
C. Programme de travail	13
Sous-programme 1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	14
Sous-programme 2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	18
Sous-programme 3. Développement progressif et codification du droit international	21
Sous-programme 4. Droit de la mer et affaires maritimes	26

* Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra ultérieurement en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-quatrième session, Supplément n° 6 (A/64/6/Add.1)*.

** *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-troisième session, Supplément n° 6 (A/63/6/Rev.1)*.



Sous-programme 5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international.	32
Sous-programme 6. Garde, enregistrement et publication des traités	36
D. Appui au programme.	40
Annexe	
Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011.	43

Vue d'ensemble

Tableau 8.1

Prévisions de dépenses

Projet du Secrétaire général	46 189 200
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008-2009	47 708 200 dollars
^a Aux taux de 2008-2009.	

Tableau 8.2

Tableau d'effectifs proposé

	Nombre de postes	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes proposés pour l'exercice biennal 2010-2011	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 19 P-4, 21 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1 ^e C), 47 G(AC)
Postes nouveaux	2	1 P-5, sous-programme 1, 1 P-3, sous-programme 4
Postes supprimés	1	1 G(AC), sous-programme 4
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2008-2009	143	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 18 P-5, 19 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1 ^e C), 48 G(AC)

Abréviations : SGA : Secrétaire général adjoint; SSG : Sous-Secrétaire général; G(1^eC) : agent des services généraux (1^{re} classe); G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

- 8.1 Ce programme a pour but général de favoriser une meilleure compréhension par les États Membres des principes et des normes du droit international et d'en assurer le respect afin de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Organisation des Nations Unies.
- 8.2 Le mandat du programme est établi par les principaux organes de décision de l'Organisation conformément à la Charte des Nations Unies et au Statut de la Cour internationale de Justice.
- 8.3 Au sein du Secrétariat, la responsabilité fonctionnelle de ce programme est confiée au Bureau des affaires juridiques, qui fournit un appui juridique centralisé et unifié au Secrétariat et aux organes principaux et autres organes de l'Organisation, soutient le développement de la justice internationale, contribue au développement progressif et à la codification du droit international public et commercial, encourage le renforcement et le développement de l'ordre juridique international régissant les mers et les océans, enregistre et publie les traités et assume les fonctions de dépositaire qui incombent au Secrétaire général.
- 8.4 Le Bureau dispense aux organes de décision de l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres, sur leur demande, des avis et des services juridiques. Il s'emploie à renforcer au sein du système des Nations Unies le respect de la primauté du droit, en particulier l'observation des dispositions de la Charte et des résolutions, décisions, règlements, règles et traités émanant de l'Organisation. Il œuvre également en faveur de l'égalité des sexes, selon qu'il convient, dans ses avis et activités.

- 8.5 Le Bureau travaille en collaboration avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, des organismes des Nations Unies et des organismes extérieurs au système, notamment des organes créés par traité, des organisations intergouvernementales, interrégionales, régionales ou nationales, des organisations non gouvernementales et des établissements universitaires. Cette collaboration prend plusieurs formes :
- Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison en mission sur le terrain ou affectés à d'autres services du Secrétariat;
 - Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies, participation à ces réunions et coordination des arrangements institutionnels permettant aux institutions spécialisées et aux organisations apparentées d'examiner des questions d'intérêt commun;
 - Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'Organisation ou sous l'égide de gouvernements, d'organismes intergouvernementaux ou d'autres institutions internationales.
- 8.6 La question des publications à inscrire au programme de travail a été examinée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement dans le tableau 8.3 et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme. La diminution par rapport aux exercices précédents résulte de l'effort de consolidation et de reformulation réalisé pour améliorer l'exhaustivité, la qualité et la pertinence des publications.

Tableau 8.3

Répartition des publications

<i>Publications</i>	<i>2007-2008 (nombre effectif)</i>	<i>2008-2009 (nombre estimatif)</i>	<i>2010-2011 (nombre estimatif)</i>
Publication en série	111	187	141
Publications isolées	9	10	16
Total	120	197	157

- 8.7 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques a été créé le 1^{er} janvier 2008. Pendant l'exercice biennal 2010-2011, il continuera d'aider le Conseiller juridique à s'acquitter promptement de ses tâches et à diriger le Bureau des affaires juridiques, ce qui suppose notamment de redéployer les ressources de ce dernier pour les adapter aux nouvelles priorités de l'Organisation et au nombre croissant de ses mandats, et de rationaliser ses systèmes de gestion. Le Bureau du Secrétaire général adjoint aidera le Conseiller juridique à formuler des recommandations au Secrétaire général dans les organes interdépartementaux et interinstitutions, à coordonner le Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à fournir des avis juridiques aux organes interinstitutions de haut niveau. Il contrôlera l'exécution du programme de travail et servira de centre d'information sur tous les aspects des travaux du Bureau des affaires juridiques. Il coordonnera également les activités interdépartementales, consultera les départements, bureaux, organes subsidiaires et institutions apparentées sur des questions d'intérêt mutuel et négociera avec eux. Pour centraliser la gestion des documents juridiques, il est proposé de redéployer un poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) du Bureau du Conseiller juridique (sous-programme 1) au Bureau du Secrétaire général

adjoint. Les archives juridiques seraient alors placées sous l'autorité du Bureau du Secrétaire général adjoint.

- 8.8 Le sous-programme 1 est mis en œuvre par le Bureau du Conseiller juridique, qui continuera de fournir des services juridiques à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Bureau s'emploie à fournir promptement une assistance et des avis juridiques de qualité pour faciliter le fonctionnement de l'ONU, au Siège et sur le terrain, dans le respect du droit international et du régime juridique de l'ONU. Il continuera de fournir des avis lors des réunions des organes politiques de l'Organisation, de protéger ses privilèges et immunités et d'assurer la mise au point d'instruments juridiques appropriés ayant trait à ses activités. Les services juridiques du Bureau continuent de faire l'objet d'une demande croissante, en particulier pour ce qui est de l'appui aux opérations de maintien de la paix de l'Organisation, aux cours et tribunaux internationaux et aux travaux du Département des affaires politiques, ainsi que des avis sur des questions touchant aux privilèges et immunités de l'Organisation, de ses fonctionnaires et des experts en mission. Dans chacun de ces domaines, la demande de services juridiques a augmenté considérablement au cours des cinq dernières années. Il est donc proposé de créer un poste P-5 supplémentaire pour l'exercice biennal 2010-2011 afin de permettre au sous-programme de fournir un avis de qualité sur des questions multiples et complexes tout en faisant face à la demande croissante de l'ensemble de l'Organisation.
- 8.9 Le sous-programme 2 relève de la Division des questions juridiques générales, qui fournit des services et un appui juridiques aux organes et aux programmes des Nations Unies. La Division s'efforce de fournir efficacement et dans les meilleurs délais des avis, une assistance et des services juridiques aux diverses composantes de l'Organisation (Siège, commissions régionales et autres bureaux hors Siège, opérations de maintien de la paix et autres missions) et des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, afin de protéger les droits de l'Organisation et d'éliminer ou de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée du fait de ses activités. La Division continue de recevoir de plus en plus de demandes de services juridiques visant en particulier l'appui aux missions de maintien de la paix et aux autres missions similaires de l'Organisation, aux enquêtes internes et à l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de réforme, notamment celle du système interne d'administration de la justice. La Division continuera en outre d'aider l'Organisation à concevoir et mettre en œuvre des formules juridiques nouvelles lui permettant de faire face aux exigences logistiques de ses opérations de maintien de la paix et de ses missions politiques et humanitaires. Elle continuera de défendre l'Organisation face aux réclamations de sous-traitants et de tiers découlant des activités et d'opérations des Nations Unies afin de réduire au minimum le risque que sa responsabilité soit engagée. Enfin, conformément aux recommandations des vérificateurs internes et externes, elle continuera d'œuvrer à l'amélioration des pratiques de passation des marchés en élaborant et en améliorant les contrats types et instruments y relatifs et en réformant les politiques et procédures en la matière.
- 8.10 L'exécution du sous-programme 3 est confiée à la Division de la codification. Celle-ci joue un rôle de plus en plus important en fournissant des services fonctionnels à un nombre croissant d'organes juridiques, notamment en établissant des analyses pour les présidents de plusieurs groupes de travail sur les instruments juridiques et des études approfondies sur la pratique des États pour la Commission du droit international et les rapporteurs spéciaux, ainsi qu'en aidant ces derniers à établir leurs rapports et à formuler leurs observations sur les projets d'articles adoptés par la Commission. La Division tient à jour un nombre croissant de sites Web extrêmement complexes aux fins de la recherche juridique. Elle a ainsi créé 16 sites Web au cours de la dernière décennie et envisage d'en créer 16 autres d'ici à 2010. Elle a aussi augmenté le nombre de publications traitées par ordinateur, assumant toutes les tâches telles que l'édition, la relecture, la mise en forme et la traduction de textes brefs, afin de livrer le produit final en un temps minimum.

- 8.11 L'exécution du sous-programme 4 est confiée à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Son mandat découle de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons et des résolutions de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches. Durant l'exercice 2010-2011, on s'attend à une augmentation du volume d'activité en raison du nombre beaucoup plus élevé de communications que les États côtiers doivent soumettre à la Commission des limites du plateau continental. On s'attend également à une augmentation des activités liées à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale et aux activités de service et de suivi du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà de la juridiction nationale. En outre, la Division devra assurer le service et le suivi de la réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, de la Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons et du Processus consultatif officieux ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, compte tenu, en particulier, du renforcement de la coopération avec les fonds, programmes et institutions du système des Nations Unies. Pour renforcer encore les capacités de la Division, ainsi que l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 63/111, et pour répondre comme il se doit à la demande croissante de services d'information géographique adressées à la Commission, il est proposé de créer un poste P-3 pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce nouveau poste permettra de mettre un spécialiste des systèmes d'information géographique à la disposition des trois sous-commissions de la Commission des limites du plateau continental. Il est également proposé de supprimer un poste d'agent des services généraux (Autres classes) en raison de la réorganisation des fonctions d'appui administratif de la Division.
- 8.12 En ce qui concerne le sous-programme 5, la Division du droit commercial international continuera de fournir des services fonctionnels à la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international et à ses groupes de travail, afin d'élargir le corpus des normes juridiques applicables de manière uniforme dans le monde entier et de préparer le programme de travail normatif de la Commission pour les années à venir. Elle s'emploiera aussi à renforcer la coordination entre les organisations internationales dont les activités portent sur le droit commercial international, conformément au mandat de la Commission, principal organe juridique des Nations Unies dans le domaine du droit commercial international.
- 8.13 Pour ce qui est du sous-programme 6, la Section des traités continuera d'assumer les fonctions de dépositaire du Secrétaire général concernant plus de 530 traités multilatéraux, afin mieux faire connaître ces traités et les informations les concernant. Elle continuera de promouvoir une participation plus large au régime des traités multilatéraux en organisant deux cérémonies des traités au Siège et en fournissant une assistance aux États sous la forme de séminaires de renforcement des capacités concernant les aspects techniques et juridiques de la participation aux traités déposés auprès du Secrétaire général. Au cours de l'exercice biennal, elle continuera en outre de renforcer et d'affiner son programme d'informatisation afin de répondre au mieux aux besoins des États Membres et des autres utilisateurs finals.
- 8.14 Le montant global des ressources nécessaires au Bureau des affaires juridiques pour l'exercice biennal 2010-2011 s'élève à 46 189 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 1 519 000 dollars, soit 3,2 %. L'enveloppe demandée, dont la répartition est indiquée dans le tableau 8.5 ci-après, tient compte, entre autres choses, de l'effet différé de la création d'un poste P-5 au Bureau du Secrétaire général adjoint en 2008-2009 (190 200 dollars), du non-renouvellement de dépenses exceptionnelles portant sur l'achat de logiciels protégés pour la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en 2008-2009 (1 365 300 dollars), de la création proposée d'un poste P-5 de juriste hors classe au Bureau du Conseiller juridique et d'un poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information géographique à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (224 400 dollars), de la suppression proposée d'un poste d'agent

des services généraux (Autres classes) à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et de la diminution du montant prévu au titre des autres objets de dépense, principalement frais de consultants et services contractuels (568 300 dollars).

- 8.15 Pendant l'exercice biennal 2010-2011, les fonds extrabudgétaires, dont le montant est estimé à 13 401 000 dollars, compléteront le financement d'activités telles que l'appui aux organismes des Nations Unies, aux opérations de maintien de la paix, à des colloques sur le droit commercial international et à l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Ces fonds serviront à financer l'assistance aux États en vue du règlement de différends devant la Cour internationale de Justice, la promotion du droit international, l'action menée aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, l'aide fournie aux États en développement afin de leur permettre de participer aux réunions du Processus consultatif officiel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, l'aide fournie aux membres de la Commission des limites du plateau continental provenant d'États en développement afin de leur permettre de participer aux réunions, l'aide fournie aux États en développement dans la préparation de leurs communications destinées à la Commission et l'organisation de séminaires sur le droit commercial international. Le Bureau des affaires juridiques compte 26 postes (20 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 6 postes d'agent des services généraux). L'augmentation du nombre de postes s'explique principalement par la création de trois postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, qui permettra au Bureau des affaires juridiques de faire face à la demande croissante des opérations de maintien de la paix en matière de services juridiques.
- 8.16 Conformément à la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, un montant de 1 076 300 dollars est prévu pour les activités de suivi et d'évaluation, ce qui représente 48 mois de travail d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 19 mois d'agent des services généraux, dont 988 900 dollars seront financés par le budget ordinaire et 87 400 dollars par des fonds extrabudgétaires.
- 8.17 La répartition en pourcentage des ressources qu'il est proposé de consacrer au programme pendant l'exercice biennal 2010-2011 est indiquée dans le tableau 8.4 et les ressources et postes nécessaires dans les tableaux 8.5 et 8.6.

Tableau 8.4

Répartition des ressources par composante, en pourcentage

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
A. Organes directeurs		
1. Commission du droit international	4,9	–
2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	1,0	–
Total A	5,9	–
B. Direction exécutive et administration	4,6	–
C. Programme de travail		
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	8,3	27,9
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	14,0	43,7
3. Développement progressif et codification du droit international	14,8	1,8
4. Droit de la mer et affaires maritimes	19,1	24,9
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	14,3	1,7

Titre III Justice internationale et droit international

<i>Composante</i>	<i>Budget ordinaire</i>	<i>Fonds extrabudgétaires</i>
6. Garde, enregistrement et publication des traités	14,4	–
Total C	84,9	100,0
D. Appui au programme	4,6	–
Total	100,0	100,0

Tableau 8.5

Ressources nécessaires, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

<i>Composante</i>	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (crédits ouverts)</i>	<i>Augmentation</i>		<i>Total avant actua- lisation des coûts</i>	<i>Actua- lisation des coûts</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
			<i>Montant</i>	<i>Pour- centage</i>			
A. Organes directeurs	2 480,4	2 759,9	(28,7)	(1,0)	2 731,2	121,4	2 852,6
B. Direction exécutive et administration	–	1 580,5	542,5	34,3	2 123,0	112,1	2 235,1
C. Programme de travail	38 268,6	41 252,9	(2 063,1)	(5,0)	39 189,8	1 795,5	40 985,3
D. Appui au programme	2 068,0	2 114,9	30,3	1,4	2 145,2	108,0	2 253,2
Total (1)	42 817,0	47 708,2	(1 519,0)	(3,2)	46 189,2	2 137,0	48 326,2

2) *Fonds extrabudgétaires*

	<i>2006-2007 (dépenses effectives)</i>	<i>2008-2009 (montant estimatif)</i>	<i>2010-2011 (montant estimatif)</i>
Total (2)	4 831,5	12 056,5	13 401,0
Total [(1) + (2)]	47 648,5	59 764,7	61 727,2

Tableau 8.6

Postes nécessaires

<i>Catégorie</i>	<i>Postes permanents inscrits au budget ordinaire</i>		<i>Postes temporaires</i>				<i>Total</i>	
			<i>Budget ordinaire</i>		<i>Fonds extrabudgétaires</i>			
	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>	<i>2008-2009</i>	<i>2010-2011</i>
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								
SGA	1	1	–	–	–	–	1	1
SSG	1	1	–	–	–	–	1	1
D-2	4	4	–	–	–	–	4	4
D-1	7	7	–	–	2	2	9	9
P-5	18	19	–	–	5	6	23	25
P-4/3	39	40	–	–	8	10	47	50
P-2/1	14	14	–	–	2	2	16	16
Total partiel	84	86	–	–	17	20	101	106

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Total	
			Budget ordinaire		Fonds extrabudgétaires			
	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011	2008- 2009	2010- 2011
Agents des services généraux								
1 ^{re} classe	11	11	–	–	–	–	11	11
Autres classes	48	47	–	–	6	6	54	53
Total partiel	59	58	–	–	6	6	65	64
Total	143	144	–	–	23	26^a	166	170

^a Dix postes [2 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] financés au titre de l'appui aux structures administratives extrabudgétaires et 16 postes [5 P-5, 7 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] financés au titre de l'appui aux opérations de maintien de la paix.

A. Organes directeurs

1. Commission du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 255 900 dollars

- 8.18 Créée par la résolution 174 (II) de l'Assemblée générale, la Commission du droit international a pour mission de promouvoir le développement progressif et la codification du droit international. Elle se compose de 34 membres qui doivent être des personnes possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Sauf si l'Assemblée en décide autrement, elle se réunit à Genève une fois par an pendant 12 semaines et présente son rapport à l'Assemblée, qui lui donne des directives au sujet de son programme de travail. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.

Tableau 8.7

Ressources nécessaires : Commission du droit international

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	2 255,9	2 255,9	–	–
Total	2 255,9	2 255,9	–	–

- 8.19 Le montant de 2 255 900 dollars permettra de financer : a) la participation du Président et des 33 autres membres à la session annuelle de la Commission à Genève; b) la participation du Président aux sessions ordinaires de l'Assemblée générale pendant l'examen des rapports de la Commission; et c) la participation du Président ou d'un autre représentant de la Commission aux sessions, d'une durée de deux semaines chacune, des quatre organes intergouvernementaux

régionaux s'occupant de questions juridiques avec lesquels la Commission a établi des liens de coopération conformément à son statut.

2. Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 475 300 dollars

- 8.20 La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée par l'Assemblée générale [résolution 2205 (XXI)] d'encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).

Tableau 8.8

Ressources nécessaires : Commission des Nations Unies pour le droit commercial international

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Objets de dépense autres que les postes	504,0	475,3	–	–
Total	504,0	475,3	–	–

- 8.21 Le montant demandé (475 300 dollars) couvrira les frais de voyage des représentants et des fonctionnaires et les services contractuels. La diminution de 28 700 dollars est due à la baisse des dépenses prévues pour les travaux contractuels d'imprimerie, étant donné que la plupart des travaux seront assurés par des services internes.

B. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 123 000 dollars

- 8.22 Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Il représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l'Organisation. Dans l'accomplissement de ses fonctions, le Conseiller juridique est secondé par le Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques.
- 8.23 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux priorités nouvelles et aux mandats étendus de l'Organisation et en rationalisant les systèmes de gestion. Le Bureau

aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Il suit l'exécution du programme de travail et fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects. Il coordonne également les activités interdépartementales et procède aux consultations et négociations concernant des questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.

Tableau 8.9

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Assurer l'application intégrale des directives des organes délibérants et le respect des politiques et procédures de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Bonne exécution du programme de travail	<p>a) Exécution des produits en temps voulu</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : non disponible 2008-2009 (estimation) : 96 % 2010-2011 (objectif) : 96 %</p>
b) Recrutement et affectation du personnel en temps utile	<p>b) Réduction du nombre moyen de jours pendant lesquels un poste d'administrateur reste vacant</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 120 jours 2008-2009 (estimation) : 120 jours 2010-2011 (objectif) : 120 jours</p>
c) Amélioration de la représentation géographique et équilibrage des effectifs entre hommes et femmes	<p>c) i) Augmentation du pourcentage de fonctionnaires originaires d'États Membres non représentés et sous-représentés recrutés au Bureau des affaires juridiques</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 50 % 2010-2011 (objectif) : 50 %</p> <p>ii) Augmentation du pourcentage de femmes nommées pour un an ou plus dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 50 % 2008-2009 (estimation) : 50 % 2010-2011 (objectif) : 50 %</p>

d) Respect accru des délais de soumission de la documentation	d) Augmentation du pourcentage de documents soumis dans les délais <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 90 % 2008-2009 (estimation) : 90 % 2010-2011 (objectif) : 90 %
e) Renforcement de la coordination des travaux des conseillers juridiques et des attachés de liaison juridiques du système des Nations Unies	e) Nombre de réunions importantes menées en collaboration avec d'autres conseillers juridiques <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 6 réunions 2008-2009 (estimation) : 8 réunions 2010-2011 (objectif) : 8 réunions

Facteurs extérieurs

- 8.24 Le Bureau des affaires juridiques devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées concernant la direction exécutive et l'administration si les conditions ci-après sont réunies : a) les organes principaux et subsidiaires de l'ONU sollicitent des avis juridiques du Bureau des affaires juridiques lorsque leurs activités et leurs opérations mettent en jeu la responsabilité ou les intérêts juridiques de l'Organisation; b) les ressources humaines et financières nécessaires sont dégagées; c) des candidats dûment qualifiés originaires d'États Membres non représentés et sous-représentés se présentent et le fichier établi à l'issue des concours nationaux de recrutement comprend des candidats des États en question.

Produits

- 8.25 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :
- a) Tenue de réunions officielles à intervalles réguliers avec le directeur de chaque unité administrative et tenue de réunions à intervalles réguliers du Comité de gestion du Bureau, pour assurer la fourniture en temps voulu des conseils et des services fonctionnels pour les réunions;
 - b) Représentation du Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires, en tant que de besoin, et fourniture d'avis juridiques au Secrétaire général;
 - c) Publication d'avis de vacance de poste, constitution de jurys, évaluation de candidats et présentation de recommandations aux organes de contrôle;
 - d) Formation organisée pour mieux équilibrer les effectifs entre hommes et femmes au Bureau;
 - e) Contrôle régulier de l'ensemble des unités administratives du Bureau pour faire en sorte que les documents destinés aux organes délibérants et les publications isolées et en série continuent à être présentés dans les délais;
 - f) Organisation et services de huit réunions par an dans le cadre des trois réseaux juridiques de l'ONU;
 - g) Mise à jour du forum électronique commun visant à promouvoir l'échange d'informations et la fourniture d'avis aux membres du réseau.

Tableau 8.10

Ressources nécessaires : direction exécutive et administration

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 457,3	1 988,8	5	7
Autres objets de dépense	123,2	134,2	–	–
Total partiel	1 580,5	2 123,0	5	7
Fonds extrabudgétaires	–	–	–	1
Total	1 580,5	2 123,0	5	8

8.26 Le montant de 2 123 000 dollars, en augmentation de 542 500 dollars, permettra de financer sept postes, dont trois de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et quatre de la catégorie des services généraux. L'augmentation des ressources demandées au titre des postes (531 500 dollars) est due au redéploiement de deux postes d'agent des services généraux (1 de 1^{re} classe et 1 des Autres classes) du Bureau du Conseiller juridique (sous-programme 1), aux fins de centraliser les archives juridiques sous l'autorité du Bureau du Secrétaire général adjoint. Il s'agit d'appliquer les dispositions de la circulaire ST/SGB/2007/5 sur la gestion des dossiers et des archives de l'Organisation des Nations Unies et de la circulaire ST/SGB/2007/6 sur le classement et le maniement des informations sensibles ou confidentielles confiées à l'Organisation des Nations Unies ou en provenant. Les objets de dépense autres que les postes (134 200 dollars) concernent les autres dépenses de personnel, les voyages des services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les dépenses de représentation, le mobilier et le matériel nécessaires au fonctionnement du Bureau. L'augmentation des ressources nécessaires au titre des autres objets de dépense correspond à la contribution à l'appui aux services centraux de traitement des données fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications.

C. Programme de travail

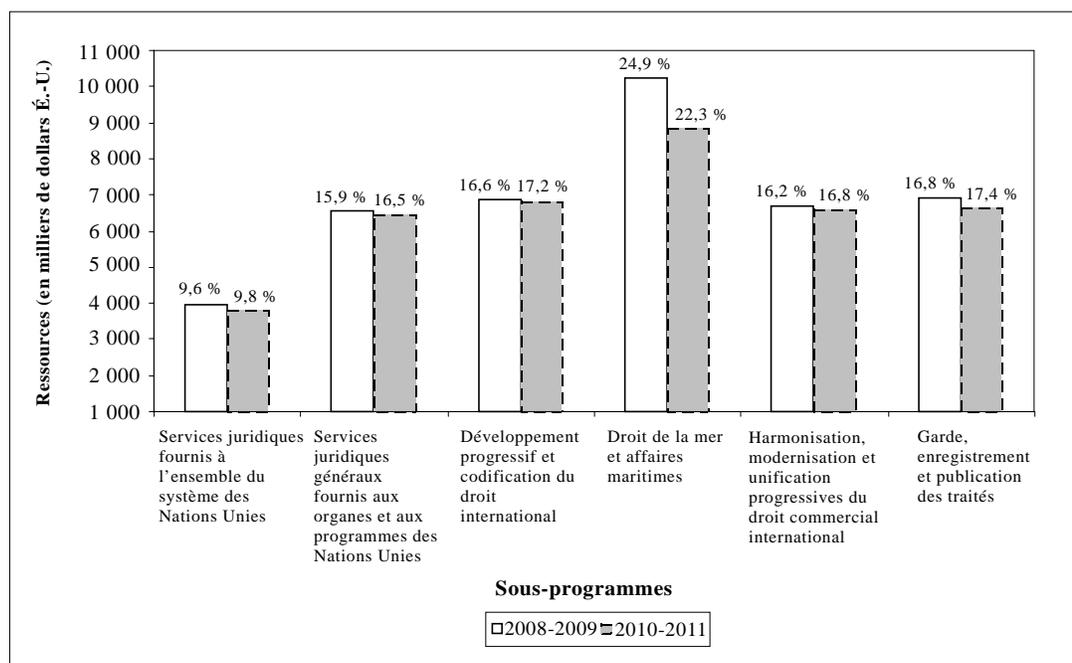
Tableau 8.11

Ressources nécessaires, par sous-programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	3 963,9	3 814,6	13	12
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	6 569,3	6 486,0	21	21
3. Développement progressif et codification du droit international	6 864,9	6 813,6	22	22

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2010-2011 (avant actualisation des coûts)		2008-2009	2010-2011
	2008-2009	2010-2011		
4. Droit de la mer et affaires maritimes	10 248,5	8 832,1	28	28
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	6 682,1	6 591,0	21	21
6. Garde, enregistrement et publication des traités	6 924,2	6 652,5	27	27
Total partiel	41 252,9	39 189,8	132	131
Fonds extrabudgétaires	12 056,5	13 401,0	23	25
Total	53 309,4	52 590,8	155	156

Ressources nécessaires, par sous-programme (budget ordinaire)



Sous-programme 1 Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 3 814 600 dollars

- 8.27 La responsabilité de l'exécution du sous-programme incombe au Bureau du Conseiller juridique. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 8.12

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Aider les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies à renforcer le respect de la primauté du droit et appuyer le développement de la justice internationale

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

Communication diligente d'avis juridiques pertinents, de manière à faciliter le fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation des Nations Unies, conformément au droit international, y compris le régime juridique de l'ONU, ainsi que des mécanismes internationaux de justice connexes, conformément aux décisions des organes délibérants

a) Satisfaction des destinataires quant à la clarté et l'exactitude des avis fournis par le Bureau des affaires juridiques

Mesure des résultats

2006-2007 : 100%

2008-2009 (estimation) : 100 %

2010-2011 (objectif) : 100 %

b) Mise au point d'instruments juridiques ayant trait aux activités de l'Organisation

Mesure des résultats

2006-2007 : dans les 3 mois

2008-2009 (estimation) : dans les 3 mois

2010-2011 (objectif) : dans les 3 mois

Facteurs extérieurs

8.28 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les départements et les bureaux de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse juridique et se conforment aux avis fournis.

Produits

8.29 Les produits de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service des organes intergouvernementaux et des organes d'experts (budget ordinaire) et services fonctionnels pour les réunions :
 - i) Fourniture à l'Assemblée générale et à ses grandes commissions, à la Commission de vérification des pouvoirs et aux conférences d'avis sur la Charte des Nations Unies, les résolutions, les règlements intérieurs, le statut des membres et des observateurs, leurs pouvoirs et leur représentation (100 cas);
 - ii) Fourniture de conseils (oralement ou par écrit) au Conseil de sécurité et à ses organes subsidiaires sur l'interprétation et l'application des résolutions, du Règlement intérieur provisoire du Conseil et des statuts des tribunaux pénaux spéciaux (25 cas);
 - iii) Fourniture au Conseil économique et social, y compris les commissions techniques et les commissions régionales, d'avis sur les questions de fond et de procédure concernant

la Charte des Nations Unies, les résolutions, le Règlement intérieur du Conseil, les élections et les organisations non gouvernementales (30 cas);

- iv) Fourniture de services fonctionnels et de secrétariat au Comité des relations avec le pays hôte et à ses groupes de travail, comprenant notamment la rédaction de notes et déclarations pour le Président, l'assistance au Bureau, l'analyse de questions juridiques et l'établissement des rapports et documents (5 cas);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) : promotion des instruments juridiques :
 - i) Conseils et appui aux tribunaux pénaux internationaux et tribunaux pénaux bénéficiant de l'assistance de l'ONU et aux comités de gestion pertinents, sur les instruments constitutifs et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments, les règlements de procédure et de preuve, et toute autre question administrative et juridique concernant le fonctionnement des tribunaux;
 - ii) Avis sur les questions juridiques relatives aux privilèges et immunités et au statut de l'Organisation, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), sur le territoire des États Membres, ainsi que sur les relations avec les États et les organisations intergouvernementales;
 - iii) Avis sur l'interprétation et l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions de l'ONU et de divers points de droit international public, en vue d'une pratique uniforme du droit;
 - iv) Avis aux services du Secrétariat responsables d'activités opérationnelles, aux bureaux hors Siège, aux missions de maintien de la paix et autres missions et aux groupes d'experts chargés d'examiner des questions liées à la paix et à la sécurité internationales;
 - v) Établissement des instruments et régimes juridiques et des mandats nécessaires pour toutes les opérations de maintien de la paix et les autres missions, notamment les accords sur le statut des forces et des missions, les accords avec les pays qui fournissent des contingents et les accords de coopération avec les organisations régionales, et avis sur ces questions;
 - vi) Formulation de déclarations de droit international public et analyse de questions juridiques spécifiques en réponse aux demandes des organisations intergouvernementales et régionales, des institutions internationales, des établissements universitaires et du public;
 - vii) Négociation, avec les gouvernements et les organisations intergouvernementales, des accords internationaux, actes constitutifs et autres instruments nécessaires à l'exécution des mandats de l'Organisation et de ses organes subsidiaires, notamment ceux du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de l'UNOPS;
 - viii) Élaboration ou analyse de rapports à caractère juridique demandés par le Conseil de sécurité ou ses organes subsidiaires dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales;
 - ix) Liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des tâches que le Statut de la Cour assigne au Secrétaire général, notamment l'établissement de mémoires et la transmission de notifications en rapport avec des procédures judiciaires;

- x) Activités visant à favoriser le respect des Articles 104 et 105 de la Charte, de la Convention sur les privilèges et immunités des Nations Unies et des accords de siège conclus avec les États-Unis d'Amérique et d'autres pays hôtes;
 - xi) Règlement des différends relevant du droit international public dans lesquels l'Organisation est impliquée, notamment représentation du Secrétaire général dans les procédures judiciaires, y compris devant la Cour internationale de Justice;
 - xii) Coordination des activités interdépartementales et liaison avec les organes du système des Nations Unies traitant de questions juridiques, les bureaux extérieurs et les conseillers juridiques ou attachés de liaison affectés à des missions sur le terrain ou à d'autres services du Secrétariat;
 - xiii) Organisation de réunions avec les conseillers juridiques du système des Nations Unies et participation à ces réunions, pour les institutions spécialisées et les organismes apparentés et coordination des arrangements institutionnels d'intérêt commun;
 - xiv) Représentation du Secrétaire général et du Conseiller juridique aux réunions et conférences organisées par l'ONU ou sous l'égide de gouvernements, d'organisations intergouvernementales ou d'autres institutions internationales;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : assistance dans le cadre, notamment du Fonds d'affectation spéciale devant aider les États à soumettre leurs différends à la Cour internationale de Justice, y compris en ce qui concerne l'application du Statut de la Cour, et rapports au Secrétaire général et à l'Assemblée générale (5 cas);
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : présentation de communications et participation à des réunions et conférences organisées sous les auspices d'organes de l'ONU, de gouvernements, d'associations professionnelles ou d'organisations internationales, sur des questions juridiques relatives aux tâches de l'Organisation (5 cas); fourniture de spécialistes et des conseillers techniques pour les stages organisés à l'intention des diplomates par des gouvernements ou des organismes internationaux sur des sujets relevant de la compétence du Bureau du Conseiller juridique (5 cas).

Tableau 8.13

Ressources nécessaires : sous-programme 1

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	3 667,3	3 544,9	13	12
Autres objets de dépense	296,6	269,7	–	–
Total partiel	3 963,9	3 814,6	13	12
Fonds extrabudgétaires	2 560,5	3 736,3	7	9
Total	6 524,4	7 550,9	20	21

- 8.30 Le montant de 3 814 600 dollars, en diminution de 149 300 dollars, doit permettre de continuer à financer 12 postes, dont 8 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 4 de la catégorie des services généraux, ainsi que d'autres objets de dépense : consultants et experts, voyages, services contractuels, frais généraux de fonctionnement, mobilier et matériel. La diminution des dépenses au titre des postes (122 400 dollars) s'explique par le transfert de deux postes des archives juridiques [1 poste d'agent des services généraux (1^{re} classe) et 1 poste d'agent des services généraux (Autres classes)] au Bureau du Secrétaire général adjoint (pour la composante direction exécutive et administration), partiellement compensé par la création d'un poste P-5 de juriste hors classe pour répondre à l'augmentation constante de tous les types de demandes d'aide et de conseils juridiques relevant du mandat du Bureau du Conseiller juridique, notamment dans les domaines des privilèges et des immunités, des cours et tribunaux internationaux et de l'aide au Département des affaires politiques, en particulier pour les missions politiques spéciales. La diminution des ressources prévues pour les autres objets de dépense (26 900 dollars) s'explique par la diminution des besoins en services contractuels pour l'informatisation du système de gestion des documents, qui a été réalisée au cours de l'exercice 2008-2009.
- 8.31 Le montant de 3 736 300 dollars provenant de ressources extrabudgétaires sera utilisé pour financer neuf postes, dont sept postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et deux de la catégorie des services généraux. Les juristes et le personnel d'appui fourniront une aide juridique à l'Organisation et, plus particulièrement, aux fonds et programmes et aux opérations de maintien de la paix. Le Fonds d'affectation spéciale devant aider les États à soumettre leurs différends à la Cour internationale de Justice sera utilisé pour aider financièrement les États à faire face aux dépenses liées aux affaires qu'ils portent devant la Cour, conformément au paragraphe 1 de l'article 40 du Statut de cette dernière. L'augmentation s'explique principalement par les deux postes supplémentaires demandés pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et par les fonds supplémentaires destinés au Fonds d'affectation spécial.

**Sous-programme 2
Services juridiques généraux fournis aux organes
et aux programmes des Nations Unies**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 486 000 dollars

- 8.32 La responsabilité principale du sous-programme incombe à la Division des questions juridiques générales. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée au titre du sous-programme 2 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 8.14

**Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès
et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Protéger les intérêts juridiques de l'Organisation

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

a) Protection optimale des intérêts juridiques de l'Organisation

a) Absence de cas où, sauf renonciation express à s'en prévaloir, le statut et les privilèges et immunités de l'Organisation ne sont pas respectés

Mesure des résultats

2006-2007 : zéro cas

2008-2009 (estimation) : zéro cas

2010-2011 (objectif) : zéro cas

b) Réduction, dans toute la mesure possible, des sommes dont l'Organisation est redevable au titre de la responsabilité juridique

b) Le montant total des obligations découlant de la responsabilité juridique de l'Organisation est réduit au maximum, en deçà du montant des réclamations qui lui sont adressées.

Mesure des résultats

2006-2007 : réduction de 65 % du montant des sommes réclamées

2008-2009 (estimation) : réduction de 65 %

2010-2011 (objectif) : réduction de 65 %

Facteurs externes

- 8.33 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : les États Membres soutiennent l'Organisation et reconnaissent son statut ainsi que ses privilèges et immunités dans leurs systèmes juridiques; les services de l'Organisation sollicitent des avis juridiques en temps opportun, communiquent des informations suffisantes aux fins d'analyse et se conforment aux avis fournis.

Produits

- 8.34 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants : coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires). Services consultatifs :
- a) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès concernant un litige découlant d'une opération de maintien de la paix ou d'une autre mission, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs (10 cas);
 - b) Conseils et assistance en cas de procédure d'arbitrage ou de procès sans rapport avec un litige découlant d'une opération de maintien de la paix, y compris la représentation de l'Organisation devant des instances arbitrales, judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs (5 cas);
 - c) Conseils et assistance en ce qui concerne la défense des privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies, et de ses organes subsidiaires devant des instances judiciaires ou quasi judiciaires ou des organes administratifs (80 cas);
 - d) Avis sur les politiques et procédures administratives, notamment en vue de l'élaboration et de l'interprétation des règlements, règles et autres textes administratifs (100 cas);
 - e) Conseils sur les litiges liés aux opérations de maintien de la paix et aux autres missions, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès (30 cas);
 - f) Conseils sur les activités commerciales sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment la passation de marchés et les achats importants de biens ou de services, les assurances, les arrangements immobiliers, les questions relatives à la propriété intellectuelle et les pratiques, politiques et procédures d'achat (950 cas);

- g) Conseils sur les litiges commerciaux ou autres sans rapport avec les opérations de maintien de la paix, notamment pour contribuer au règlement des différends portant sur des contrats ou des biens immobiliers ou sur des demandes d'indemnisation en cas de dégâts matériels, préjudice corporel ou décès (150 cas);
- h) Conseils sur les aspects commerciaux de l'aide au développement, notamment les biens et services, la création de bureaux hors siège et la gestion des prêts consentis par les gouvernements et les institutions financières régionales, internationales ou autres (300 cas);
- i) Conseils sur les aspects commerciaux des opérations de maintien de la paix et des autres missions, notamment la passation de marchés et les achats importants de matériel d'appui logistique, les assurances, le déminage et opérations semblables, la liquidation de biens et l'affrètement d'aéronefs et de navires (650 cas);
- j) Conseils sur les aspects juridiques des questions financières, notamment l'élaboration et l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les opérations de trésorerie, les arrangements bancaires et les opérations et placements de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (150 cas);
- k) Conseils sur les aspects juridiques des activités de collecte de fonds des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct, notamment les arrangements relatifs aux frais d'administration et les contributions directes ou indirectes (120 cas);
- l) Conseils sur les arrangements institutionnels et opérationnels relatifs aux opérations de maintien de la paix et autres missions et à l'aide au développement, y compris en ce qui concerne l'établissement et l'interprétation d'accords sur ces arrangements entre l'Organisation et des gouvernements ou des organisations internationales (50 cas);
- m) Avis sur les services de contrôle interne, notamment pour aider à poursuivre les fonctionnaires et les autres personnes coupables de vol, de corruption ou d'autres activités frauduleuses et à recouvrer les biens soustraits à l'Organisation par des moyens frauduleux (20 cas);
- n) Conseils sur les aspects juridiques de la gestion de l'aide au développement et de l'assistance technique, notamment en ce qui concerne les arrangements relatifs au personnel et les arrangements financiers, ainsi que la révision et l'harmonisation du Règlement du personnel, du Règlement financier et des règles de gestion financière des organes subsidiaires dotés d'un budget distinct (200 cas);
- o) Conseils sur les questions touchant le personnel, y compris l'élaboration et l'interprétation du Règlement et du Statut du personnel, les questions relatives aux droits et obligations du personnel, les avantages et indemnités, le remboursement des impôts et les questions relatives aux pensions (500 cas);
- p) Avis sur les partenariats entre les secteurs public et privé, y compris l'élaboration de nouvelles modalités de partenariat et l'interprétation et l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation et des lois nationales concernant ces modalités (200 cas);
- q) Avis sur les aspects juridiques des opérations de maintien de la paix et autres missions, notamment en ce qui concerne les textes réglementaires et les procédures d'administration des missions qui s'appliquent au personnel des missions (200 cas).

Tableau 8.15

Ressources nécessaires : sous-programme 2

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	6 098,6	6 098,6	21	21
Autres objets de dépense	470,7	387,4	–	–
Total partiel	6 569,3	6 486,0	21	21
Fonds extrabudgétaires	5 624,6	5 857,0	16	16
Total	12 193,9	12 343,0	37	37

- 8.35 Le montant de 6 486 000 dollars, en diminution de 83 300 dollars par rapport à l'exercice précédent, doit permettre de continuer à financer 21 postes, dont 14 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7 de la catégorie des services généraux. Il servira aussi à couvrir les dépenses autres que les postes (387 400 dollars) à savoir : le personnel temporaire (autre que pour les réunions), les heures supplémentaires, les frais de consultation pour des questions nécessitant les compétences d'experts extérieurs, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais d'abonnement et d'utilisation des bases de données juridiques, les fournitures et accessoires, le mobilier et le matériel. La diminution de ce montant s'explique par la réduction des ressources nécessaires au titre des frais de consultation et des services contractuels.
- 8.36 Le montant de 5 857 000 dollars provenant de fonds extrabudgétaires permettra de financer 16 postes, dont 12 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 4 d'agent des services généraux. Les juristes et le personnel d'appui apporteront un appui et une assistance juridiques à l'Organisation et plus précisément aux fonds et programmes menant des travaux liés aux opérations de maintien de la paix. L'augmentation de ce montant s'explique par le fait qu'il est demandé des ressources supplémentaires pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix afin de financer les dépenses de personnel afférentes à ces 16 postes.

Sous-programme 3

Développement progressif et codification du droit international

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 813 600 dollars

- 8.37 La responsabilité principale du sous-programme incombe à la Division de la codification. Le sous-programme sera exécuté selon la stratégie énoncée au titre du sous-programme 3 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 8.16

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter le développement progressif et la codification du droit international

Réalisations escomptées**Indicateurs de succès**

a) Progrès dans l'élaboration d'instruments juridiques

a) i) État d'avancement des instruments en cours d'élaboration

Mesure des résultats

2006-2007 : progrès moyen ou supérieur pour 33 % des instruments

2008-2009 (estimation) : progrès moyen ou supérieur pour 33 % des instruments

2010-2011 (objectif) : progrès moyen ou supérieur pour 45 % des instruments

ii) Satisfaction des États Membres quant à la qualité des documents de conférence et de la documentation de base

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 (échelle de 1 à 5)

2008-2009 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2010-2011 (objectif) : 4,5 (échelle de 1 à 5)

iii) Satisfaction de la Commission du droit international quant aux services fournis

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 (échelle de 1 à 5)

2008-2009 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2010-2011 (objectif) : 5 (échelle de 1 à 5)

iv) Satisfaction des États Membres quant aux services fournis à la Sixième Commission

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 (échelle de 1 à 5)

2008-2009 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2010-2011 (objectif) : 4,5 (échelle de 1 à 5)

b) Meilleures connaissances et compréhension du droit international

b) i) Satisfaction des participants quant à la qualité des cours et séminaires

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 (échelle de 1 à 5)

2008-2009 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2010-2011 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

ii) Satisfaction des utilisateurs finals quant à la qualité des publications et des données diffusées par voie électronique

Mesure des résultats

2006-2007 : 4 (échelle de 1 à 5)

2008-2009 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)

2010-2011 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5)

Facteurs externes

- 8.38 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les problèmes devant faire l'objet d'une réglementation juridique internationale sont clairement identifiés par tous et les conditions politiques propices à un règlement juridique existent;
 - b) Le contexte politique demeure favorable à la participation des États aux instruments juridiques internationaux relevant du sous-programme;
 - c) Les États et les institutions privées continuent de verser des contributions volontaires pour financer les bourses d'études; les sommités du monde universitaire et les experts qui doivent participer aux séminaires et aux cours prévus sont disponibles; les gouvernements se montrent disposés à accueillir ou à parrainer des séminaires régionaux;
 - d) Des fonds extrabudgétaires ou une assistance fournie à titre gracieux sont disponibles pour la publication du Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies.

Produits

- 8.39 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Sixième Commission (140);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapport du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996 (2); rapport de la Commission du droit international (2); rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (2); rapport sur l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (2); rapport sur l'examen de mesures efficaces visant à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires (2); rapport sur le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et sur le *Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité* (2); rapport sur la mise en œuvre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; rapport sur l'état des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés; rapports de la Sixième Commission (32);
 - ii) Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son Groupe de travail (40);

- b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'avant-session et de session (2);
- iii) Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international : services fonctionnels pour les réunions (4);
- iv) Comité spécial chargé d'élaborer des instruments juridiques pour la prévention du terrorisme :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son Groupe de travail (40);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'avant-session et de session (2);
- v) Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions du Comité et de son Groupe de travail (20);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'avant-session, de session et d'après session (22);
- vi) Commission du droit international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions de la Commission, de son Comité de rédaction, de son Groupe de planification et de ses groupes de travail (182);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents de session : rapport sur l'immunité des représentants de l'État de la juridiction pénale étrangère (2); rapports sur les effets d'un conflit armé sur les traités (2), sur l'expulsion des étrangers (2), sur les réserves aux traités (2), sur la responsabilité des organisations internationales (2), sur les ressources naturelles partagées (2) et sur l'obligation d'extrader ou de poursuivre (2); sur la protection des personnes en cas de catastrophe (2); résumé thématique (2);
 - c. Assistance aux représentants et rapporteurs : assistance aux rapporteurs spéciaux chargés des questions suivantes : immunité des représentants de l'État, effets d'un conflit armé sur les traités, expulsion des étrangers, réserves aux traités, responsabilité des organisations internationales, ressources naturelles partagées et obligation d'extrader ou de poursuivre;
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *Annuaire juridique des Nations Unies* de 2007, 2008, 2009 et 2010; *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, Suppléments n° 7, 8 et 9 (vol. II), Supplément n° 8 (vol. IV) et Suppléments n° 8 et 9 (vol. VI); *Recueil des sentences arbitrales internationales* (vol. XXX et XXXI); *Série législative des Nations Unies* (vol. 27); *Annuaire de la Commission du droit international* pour 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006 (vol. I et II première et deuxième parties);
 - ii) Publications isolées : *Instruments internationaux relatifs à la prévention et à la répression du terrorisme international*, 3^e édition; *Recueil des arrêts, avis consultatifs et ordonnances* de la Cour internationale de Justice; *Dispositions législatives et*

réglementaires nationales relatives à la prévention et à l'élimination du terrorisme international, 3^e partie, Série législative des Nations Unies;

- iii) Promotion d'instruments juridiques : coordination de l'élaboration du *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies*, du site Web sur la codification et le développement progressif du droit international et des sites Web de la Commission du droit international et de la Sixième Commission;
- iv) Séminaires à l'intention d'un public extérieur : exposés et séances d'information sur des questions de droit international public en rapport direct avec le sous-programme;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
 - i) Services consultatifs : coopération avec les organismes régionaux s'occupant de liées au développement progressif et à la codification du droit international; participation à des réunions d'experts auxquelles l'Organisation est invitée en tant qu'observateur;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : stages et séminaires (bourses) dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international; séminaire de droit international (Genève).

Tableau 8.17

Ressources nécessaires : sous-programme 3

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	6 176,7	6 176,7	22	22
Autres objets de dépense	688,2	636,9	–	–
Total partiel	6 864,9	6 813,6	22	22
Fonds extrabudgétaires	238,6	248,0	–	–
Total	7 103,5	7 061,6	22	22

8.40 Le montant de 6 813 600 dollars doit permettre de continuer à financer le maintien de 22 postes, dont 14 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 de la catégorie des services généraux, ainsi que d'autres objets de dépense. La diminution de 51 300 dollars des ressources prévues au titre de ces autres objets de dépenses a trait aux services contractuels et s'explique par la réduction du volume des travaux d'imprimerie effectués à l'extérieur, un certain nombre de documents pouvant être imprimés en interne.

8.41 Le montant de 248 000 dollars provenant de fonds extrabudgétaires doit permettre de mettre en œuvre le programme d'assistance dont la Division de la codification est responsable, notamment de continuer à enrichir et gérer la Médiathèque de droit international des Nations Unies, de financer l'octroi de bourses supplémentaires dans le cadre du Programme de bourses des Nations Unies dans le domaine du droit international, pour compléter les ressources provenant du budget ordinaire s'il y a lieu et d'organiser à l'échelle régionale des stages de formation au droit international, le cas échéant.

Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 8 832 100 dollars

- 8.42 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 4 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 8.18

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Renforcer la primauté du droit dans le domaine maritime

Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
a) Aptitude accrue des États Membres et des organisations intergouvernementales à appliquer de manière uniforme et cohérente la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et ses accords d'application	<p>a) i) Augmentation du nombre d'États parties en mesure de s'acquitter des obligations que leur imposent la Convention et ses accords d'application</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 357 États 2008-2009 (estimation) : 357 États 2010-2011 (objectif) : 360 États</p> <p>ii) Participation accrue des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 353 États 2008-2009 (estimation) : 357 États 2010-2011 (objectif) : 360 États</p>
b) Possibilités accrues pour les États d'exploiter les ressources des mers et des océans tout en respectant la Convention et ses accords d'application	<p>b) i) Augmentation du nombre de dossiers présentés à la Commission des limites du plateau continental</p> <p><i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 9 dossiers 2008-2009 (estimation) : 25 dossiers 2010-2011 (objectif) : 35 dossiers</p> <p>ii) Augmentation des activités visant à assurer l'utilisation viable des océans et des mers, l'exploitation équitable et rationnelle de leurs ressources, la conservation de leurs ressources biologiques et l'étude, la protection et la préservation du milieu marin</p>

- Mesure des résultats*
2006-2007 : 19 activités
2008-2009 (estimation) : 21 activités
2010-2011 (objectif) : 23 activités
- iii) Renforcement de la coopération en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources marines vivantes et en particulier de la diversité biologique dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale
- Mesure des résultats* : (nombre d'activités menées pour renforcer la coopération)
- 2006-2007 : 36 activités
2008-2009 (estimation) : 37 activités
2010-2011 (objectif) : 38 activités
- c) i) Augmentation du nombre de contributions de fond des organisations intergouvernementales aux rapports annuels du Secrétaire général à l'Assemblée générale concernant les océans et le droit de la mer, ainsi qu'aux rapports spéciaux
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 67 contributions
2008-2009 (estimation) : 69 contributions
2010-2011 (objectif) : 71 contributions
- ii) Participation active des organisations intergouvernementales et non gouvernementales aux travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer et des autres processus connexes
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 99 participants
2008-2009 (estimation) : 100 participants
2010-2011 (objectif) : 101 participants
- c) Coopération accrue des organisations intergouvernementales aux travaux des mécanismes créés par l'Assemblée générale, tels que le Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer
- d) Renforcement de la coopération entre les organisations intergouvernementales et la Division des affaires maritimes et du droit de la mer pour la coordination des questions touchant les océans
- d) Augmentation des activités menées conjointement par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer et d'autres organisations compétentes, notamment en ce qui concerne les demandes d'assistance
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 28 activités conjointes
2008-2009 (estimation) : 29 activités conjointes
2010-2011 (objectif) : 31 activités conjointes
-

Facteurs externes

- 8.43 Le sous-programme devrait aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États accordent le degré de priorité voulu au secteur maritime dans leurs plans, programmes et projets nationaux; b) les autorités nationales disposent des programmes et des ressources nécessaires pour adopter des instruments juridiques relatifs au droit de la mer et aux affaires maritimes ou adapter ceux qui existent déjà, et les appliquer; et c) les organes intergouvernementaux disposent des programmes et des ressources nécessaires pour coordonner leurs activités et apporter la contribution indispensable à une meilleure gestion des océans.

Produits

- 8.44 Les produits finals de l'exercice 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières (50);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapports annuels du Tribunal international du droit de la mer pour 2009 et 2010; rapports annuels établis conformément à l'article 319 de la Convention, sur les questions de caractère général qui ont surgi à propos de celle-ci, sur les travaux de la Commission des limites du plateau continental et sur les thèmes prioritaires retenus par les États parties (4); documents d'information et de séance requis (8); rapports de la Réunion des États parties sur les travaux de ses vingtième et vingt et unième sessions (2);
 - ii) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (40);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapports annuels sur les faits nouveaux concernant l'application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et autres faits nouveaux, et questions nouvelles touchant les affaires maritimes et le droit de la mer (2); rapports sur la viabilité des pêches, notamment sur la mise en œuvre de l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons chevauchants et des stocks de poissons grands migrateurs, et des instruments connexes (2); rapports sur l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques (2); rapports sur les travaux du Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (2); rapports sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (2); rapports sur la conservation et l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale (2);
 - iii) Reprise de la Conférence d'examen de l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunion préparatoire de la reprise de la Conférence d'examen et séance de la reprise de la Conférence d'examen (20);

- b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (4); rapports de la reprise de la Conférence d'examen (2); rapport du Secrétaire général à la reprise de la Conférence d'examen;
- iv) Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séance plénière et réunions des groupes de travail (40);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (4); thèmes prioritaires retenus par le Processus consultatif (4);
- v) Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions (2);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (6);
- vi) Commission des limites du plateau continental :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séance plénière et réunions des groupes de travail (260);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : documents d'information et de séance requis (8); thèmes prioritaires retenus par la Commission (4);
 - c. Groupes spéciaux d'experts : Comité consultatif chargé de la publication des résumés des sciences aquatiques et halieutiques : séances plénières (2);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : *A Select Bibliography of the Law of the Sea* (2); *Bulletin du droit de la mer* (6);
 - ii) Publications ponctuelles : recueil des instruments juridiques et des outils de gestion relatifs à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale; cartes et listes de coordonnées géographiques relevant de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer – normes techniques; recherche océanographique : historique de l'élaboration des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; recherche océanographique : manuel de formation; frontières maritimes; espèces sédentaires : guide sur l'application de l'article 77 de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; espèces sédentaires : historique de l'adoption des dispositions pertinentes de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer;
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : notes de synthèse pour la publication mensuelle interinstitutions *Résumés des sciences aquatiques et halieutiques* (6); informations sur les faits nouveaux survenus dans le domaine du droit de la mer et des affaires maritimes (8); bulletins d'information sur le droit de la mer (4); études spécialisées, effectuées le cas échéant en coopération avec les

- organisations internationales compétentes, sur des questions nouvelles ou d'actualité ayant trait au droit de la mer et aux affaires maritimes (2);
- iv) Communiqués et conférences de presse : communiqués de presse : réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer; réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, sessions de la Commission des limites du plateau continental, reprise de la Conférence d'examen de l'Accord de 1995 sur les stocks de poissons, Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale;
 - v) Moyens techniques : site Web sur le droit de la mer et les affaires maritimes; gestion et développement du système de prise en dépôt des cartes et des listes de coordonnées géographiques concernant les lignes de base et les limites des zones maritimes nationales communiquées par les États et du système d'enregistrement;
 - vi) Promotion des instruments juridiques : activités visant à favoriser l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes, ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente;
- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs :
 - a. Questions liées aux moyens pour les États de tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Convention : questions notamment économiques, techniques, scientifiques et environnementales;
 - b. Questions liées à la mise en œuvre effective et à l'application uniforme et cohérente de la Convention et des accords connexes;
 - ii) Cours, séminaires et ateliers de formation : exécution et développement du programme de formation sur le droit de la mer et les affaires maritimes, et notamment du programme FORMATION-MERS-CÔTES (avec l'appui du PNUD) :
 - a. Organisation de séminaires et d'ateliers portant sur le droit de la mer et les affaires maritimes;
 - b. Réunions d'information périodiques ou ponctuelles sur le droit de la mer;
 - iii) Bourses et subventions : octroi annuel de la bourse d'études financée par l'ONU et la Nippon Fondation, et supervision des boursiers dans le cadre de la formation au développement des capacités; octroi annuel de la bourse d'études financée par la Fondation Hamilton Shirley Amerasinghe et supervision du boursier pendant toute la durée du programme;
 - iv) Projets opérationnels : appui à des projets en coopération avec des organismes de financement dans le cadre d'activités conjointes menées avec d'autres organisations et institutions internationales, s'il y a lieu;
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire). Services de bibliothèque : gestion et enrichissement de la collection d'ouvrages de référence spécialisés et de la base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

Tableau 8.19

Ressources nécessaires : sous-programme 4

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	7 773,7	7 779,2	28	28
Autres objets de dépense	2 474,8	1 052,9	–	–
Total partiel	10 248,5	8 832,1	28	28
Fonds extrabudgétaires	3 433,2	3 331,1	–	–
Total	13 681,7	12 163,2	28	28

- 8.45 Le montant de 8 832 100 dollars, qui représente une diminution de 1 416 400 dollars, permettra de financer 28 postes, y compris 19 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 postes d'agent des services généraux, ainsi que diverses autres dépenses : autres dépenses de personnel, consultants et experts, voyages du personnel, fournitures, mobilier et matériel. L'augmentation des dépenses prévues au titre des postes tient à la création proposée d'un poste P-3 de spécialiste des systèmes d'information géographique, qui renforcerait la capacité de la Division à appuyer les travaux de la Commission des limites du plateau continental; elle serait atténuée par la suppression proposée d'un poste d'agent des services généraux (Autres classes). La diminution des dépenses prévues pour les autres objets de dépense est due principalement au non-renouvellement de dépenses exceptionnelles portant sur l'achat de logiciels protégés pour la Division des affaires maritimes et du droit de la mer en 2008-2009 (1 365 300 dollars), ainsi qu'à la diminution des services de consultants résultant de la rationalisation et de la révision des besoins de la Division, et à celle des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel (51 100 dollars).
- 8.46 Les ressources extrabudgétaires (3 331 100 dollars) serviront à financer la mise en œuvre de programmes de promotion de l'acceptation universelle de la Convention et des accords connexes ainsi que leur mise en œuvre effective et leur application uniforme et cohérente, des cours, séminaires et ateliers de formation sur la préparation des dossiers adressés à la Commission des limites du plateau continental en application de l'article 76 de la Convention, la participation de représentants des États Membres aux ateliers que la Division compte organiser en collaboration avec d'autres organisations et institutions internationales; et l'appui aux personnes effectuant un stage dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer et des domaines connexes. La diminution s'explique par la réduction prévue des activités et donc du financement du programme de bourses pour l'exercice biennal 2010-2011.

Sous-programme 5 Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

Ressources nécessaires : 6 591 000 dollars des États-Unis

- 8.47 La responsabilité de la mise en œuvre de ce sous-programme revient à la Division du droit commercial international. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie exposée en détail dans le sous-programme 5 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 8.20

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesures des résultats

Objectif de l'Organisation : Faciliter et encourager l'amélioration et l'harmonisation progressives du droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine

Réalisations escomptées

- a) Contribution à la modernisation du droit commercial et des pratiques commerciales et réduction des incertitudes et des obstacles juridiques résultant de l'inadaptation et de la disparité des lois

Indicateurs de succès

- a) i) Augmentation du nombre de décisions législatives (ratifications et promulgations nationales) fondées sur les textes de la CNUDCI
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 42 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales)
2008-2009 (estimation) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales)
2010-2011 (objectif) : 40 décisions législatives (formalités conventionnelles et adoption de lois nationales)
- ii) Augmentation du nombre de décisions de justice reposant sur les textes de la CNUDCI
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 115 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT)
2008-2009 (estimation) : 85 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT)
2010-2011 (objectif) : 95 nouvelles décisions de justice et sentences arbitrales ajoutées au recueil de jurisprudence de la Commission (système CLOUT)

- | | |
|---|--|
| b) Contribution à une meilleure compréhension des questions de droit commercial international et à l'application plus large des normes de la CNUDCI | b) i) Augmentation du nombre de publications et de bases de données mentionnant les travaux et les textes de la CNUDCI
<i>Mesure des résultats</i>
2006-2007 : 500 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission
2008-2009 (estimation) : 360 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission
2010-2011 (objectif) : 400 publications ajoutées à la bibliographie de la Commission

ii) Augmentation du nombre de consultations des pages du site Web de la CNUDCI
<i>Mesure des résultats</i>
2006-2007 : 2 450 pages consultées par jour
2008-2009 (estimation) : 1 900 pages consultées par jour
2010-2011 (objectif) : 2 500 pages consultées par jour |
| c) Meilleures coordination et coopération entre les organisations internationales qui s'occupent de droit commercial international | c) Augmentation du nombre d'activités conjointes renvoyant aux normes de la CNUDCI en matière de droit commercial
<i>Mesure des résultats</i>
2006-2007 : 63 activités conjointes
2008-2009 (estimation) : 63 activités conjointes
2010-2011 (objectif) : 63 activités conjointes |
| d) Facilitation des travaux de la CNUDCI | d) Satisfaction de la CNUDCI quant aux services fournis
<i>Mesure des résultats</i>
2006-2007 : 4,3 (échelle de 1 à 5)
2008-2009 (estimation) : 4 (échelle de 1 à 5)
2010-2011 (objectif) : 4 (échelle de 1 à 5) |
-

Facteurs externes

- 8.48 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les États Membres adhèrent aux conventions sur le droit commercial international, adoptent des lois types les transposant en droit interne et font rapport sur la question; b) des correspondants nationaux rendent compte des décisions de justice et des sentences arbitrales au niveau national; c) les organisations internationales participent à la coordination et à l'organisation des activités conjointes.

Produits

8.49 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Commission des Nations Unies pour le droit commercial international :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par le Président et élaboration du projet de rapport (2); présentation du rapport annuel de la Commission (2);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapport de la Commission à l'Assemblée générale (2); rapports des six groupes de travail intergouvernementaux, rapports de fond demandés par la Commission, rapports périodiques de fond et documents de séance sur des questions de fond (50);
 - ii) Groupes de travail I à VI de la Commission :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : présentation de rapports de fond établis par la Division, réponse aux demandes d'éclaircissements, avis sur des questions de procédure et de fond demandés par les présidents des groupes de travail et élaboration de projets de rapport (24);
 - b. Documentation établie à l'intention des organes délibérants : rapports établis à la demande des groupes de travail et documents de séance sur des questions de fond (216);
 - iii) Groupes spéciaux d'experts : examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par le Service qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail; examen des projets de rapport et des documents normatifs élaborés par la Division qui doivent être présentés à la Commission et à ses groupes de travail (12);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : vol. XXXVIII (2007) et XXXIX (2008) de l'*Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international*;
 - ii) Publications isolées : brochures sur les sujets suivants : Loi type révisée sur l'arbitrage commercial international et guide pour l'incorporation dans le droit interne; Convention des Nations Unies sur le transport de marchandises par mer (assortie de commentaires); Règles d'arbitrages révisées de la CNUDCI; Convention des Nations Unies sur la cession de créances dans le commerce international (assortie d'un commentaire); Guide législatif de la Commission sur les opérations garanties;
 - iii) Expositions, visites guidées et conférences : conférences organisées à l'intention de groupes de praticiens du droit, d'universitaires et d'étudiants en droit, à Vienne et en d'autres lieux, dans le cadre de programmes organisés par des associations professionnelles ou universitaires ou par des organisations intergouvernementales ou non gouvernementales (15);
 - iv) Manifestations spéciales : participation en tant que coorganisateur et animateur au concours annuel d'arbitrage commercial international Willem C. Vis à Vienne;
 - v) Supports techniques : tenue d'une base de données accessible par l'Internet qui regroupe les décisions de justice et les sentences arbitrales recueillies dans le cadre du système CLOUT; gestion du système de collecte des décisions de justice et des

sentences arbitrales reposant sur les textes de la Commission; publication de résumés de ces décisions et sentences arbitrales; suivi de l'actualité et des tendances;

- c) Coopération technique (budget ordinaire/fonds extrabudgétaires) : services consultatifs à la demande des gouvernements, sous la forme de missions d'information, séminaires, évaluations des réformes juridiques, aide à l'élaboration de législations nationales fondées sur les textes législatifs de la Commission et conseils concernant les textes non législatifs de cette dernière;
- d) Services de conférence, administration, contrôle (budget ordinaire) : services de bibliothèque; acquisition d'ouvrages et gestion de la bibliothèque juridique de la Commission; gestion du site Web de la Commission.

Tableau 8.21

Ressources nécessaires : sous-programme 5

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actualisation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	5 863,9	5 863,9	21	21
Autres objets de dépense	818,2	727,1	–	–
Total partiel	6 682,1	6 591,0	21	21
Fonds extrabudgétaires	199,6	228,6	–	–
Total	6 881,7	6 819,6	21	21

- 8.50 Le montant de 6 591 000 dollars, en diminution de 91 100 dollars, doit permettre de continuer à financer 21 postes, soit 14 de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7 de la catégorie des services généraux, ainsi que les autres objets de dépense suivants : consultants et experts, voyages, entretien du matériel de bureautique, fournitures, mobilier et matériel. Cette diminution s'explique par la baisse des crédits demandés au titre des services de consultants et par la rationalisation et la révision des dépenses prévues pour des consultants, ainsi que par la réduction des dépenses au titre des fournitures et accessoires, certains pouvant être obtenus en ligne sans frais pour l'Organisation.
- 8.51 Le montant de 228 600 dollars provenant de fonds extrabudgétaires sera utilisé pour organiser des séminaires de la CNUDCI sur le droit international commercial. Les séminaires sont consacrés aux principaux instruments de la CNUDCI, qui sont d'importants éléments constitutifs d'un régime juridique moderne du commerce international portant sur des questions telles que les contrats de vente internationale de marchandises, le transport de marchandises par mer, l'arbitrage commercial international, les opérations bancaires et les paiements, et la passation des marchés. Les participants aux séminaires de la CNUDCI viennent généralement de milieux variés puisqu'il s'agit de fonctionnaires gouvernementaux, de juges, de professeurs de droit, de juristes praticiens, d'hommes d'affaires et de représentants d'organisations non gouvernementales telles que centres d'arbitrage et chambres de commerce.

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 652 500 dollars

- 8.52 La responsabilité de l'exécution de ce sous-programme incombe à la Section des traités. Le sous-programme sera exécuté conformément à la stratégie définie au sous-programme 6 du programme 6 du cadre stratégique pour la période 2010-2011.

Tableau 8.22

Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées et indicateurs de succès

Objectifs de l'Organisation : Mieux faire connaître les traités internationaux conclus sous les auspices des Nations Unies, les traités déposés auprès du Secrétaire général et les traités enregistrés auprès du Secrétariat conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies, ainsi que les formalités qui s'y rapportent

Réalisations escomptées

a) Accès plus facile aux traités déposés auprès du Secrétaire général, aux formalités s'y rapportant et aux renseignements concernant leur état, ainsi qu'aux traités déposés au Secrétariat pour enregistrement et publication et aux formalités conventionnelles s'y rapportant

Indicateurs de succès

- a) i) Communication diligente d'avis et d'indications sur le fond et la procédure en matière de dépôt des traités auprès du Secrétaire général
- Mesure des résultats*
2006-2007 : réponse diligente à 13 demandes d'avis
2008-2009 (estimation) : réponse diligente à 10 demandes d'avis
2010-2011 (objectif) : réponse diligente à 10 demandes d'avis
- ii) Traitement diligent des démarches et formalités conventionnelles se rapportant aux traités déposés auprès du Secrétaire général
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 1 à 2 jours
2008-2009 (estimation) : 1 à 2 jours
2010-2011 (objectif) : 1 à 2 jours
- iii) Traitement diligent des traités et des formalités conventionnelles déposés pour enregistrement et publication
- Mesure des résultats*
2006-2007 : 24 traités et formalités conventionnelles enregistrés au plus tard la première semaine du mois suivant celui de leur réception

2008-2009 (estimation) : 24 traités et formalités conventionnelles enregistrés au plus tard la première semaine du mois suivant celui de leur réception

2010-2011 (objectif) : 24 traités et formalités conventionnelles enregistrés au plus tard la première semaine du mois suivant celui de leur réception

iv) Augmentation du nombre de consultations des pages Web de la Section des traités

Mesure des résultats

2006-2007 : 415 000 pages consultées par mois

2008-2009 (estimation) : 300 000 pages consultées par mois

2010-2011 (objectif) : 300 000 pages consultées par mois

b) Promotion d'une participation élargie des États au cadre institué par les traités multilatéraux

b) i) Augmentation du nombre de formalités conventionnelles (ratifications, adhésions, etc.) présentées aux fins de dépôt auprès du Secrétaire général

Mesure des résultats

2006-2007 : 2 843

2008-2009 (estimation) : 3 200

2010-2011 (objectif) : 3 200

ii) Participation accrue des États Membres au cadre institué par les traités

Mesure des résultats

2006-2007 : 85 %

2008-2009 (estimation) : 85 %

2010-2011 (objectif) : 85 %

c) Meilleures connaissance et compréhension par les États Membres des aspects techniques et juridiques de la participation au cadre institué par les traités multilatéraux et de l'enregistrement des traités auprès du Secrétariat

c) i) Augmentation du pourcentage de formalités conventionnelles présentées pour dépôt en bonne et due forme

Mesure des résultats

2006-2007 : 75 %

2008-2009 (estimation) : 90 %

2010-2011 (objectif) : 95 %

ii) Augmentation du pourcentage de traités et de formalités conventionnelles présentés pour enregistrement et publication en bonne et due forme, conformément à l'Article 102 de la Charte des Nations Unies

	<i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 75 % 2008-2009 (estimation) : 90 % 2010-2011 (objectif) : 95 %
d) Respect plus strict du cadre institué par les traités internationaux	d) i) Augmentation du nombre de demandes de renseignements et de conseils sur les formalités relatives au dépôt et à l'enregistrement reçues des États et d'autres bureaux, institutions spécialisées et organes conventionnels des Nations Unies <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 1 426 demandes 2008-2009 (estimation) : 1 500 demandes 2010-2011 (objectif) : 1 500 demandes ii) Augmentation du nombre de participants aux séminaires et cours spéciaux organisés par la Section des traités au Siège et dans les régions <i>Mesure des résultats</i> 2006-2007 : 484 participants 2008-2009 (estimation) : 400 participants 2010-2011 (objectif) : 500 participants

Facteurs externes

- 8.53 Le sous-programme devrait permettre d'aboutir aux objectifs visés et aux réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies :
- a) Les États Membres sollicitent des conseils juridiques et techniques avant de conclure des traités, notamment les clauses finales de ces traités, et de les présenter pour enregistrement, afin d'éviter des retards et d'éventuels problèmes;
 - b) Les États Membres transmettent de plus en plus souvent les documents sous forme électronique, afin de faciliter leur enregistrement et leur publication, et fournissent une traduction des traités présentés dans des langues autres que les langues officielles de l'ONU.

Produits

- 8.54 Les produits de l'exercice biennal 2010-2011 seront les suivants :
- a) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications en série : numéros mensuels bilingues (anglais et français) du Relevé des traités et accords internationaux enregistrés ou classés et inscrits auprès du Secrétariat (ST/LEG/SER.A/...); Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, état au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010; établissement de volumes de l'Index cumulatif du *Recueil des Traités* (2); établissement des documents relatifs aux cérémonies des traités (2); publication du *Recueil des Traités de l'Organisation des Nations Unies*;

- ii) Publications isolées : établissement de copies certifiées conformes de traités multilatéraux à l'intention des États et des organisations internationales; mise à jour du *Recueil des clauses finales des traités multilatéraux*; mise à jour du *Manuel des traités*; mise à jour du *Précis de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire de traités multilatéraux*;
 - iii) Supports techniques : tenue et mise à jour du site Web du Département des affaires juridiques, de sa page Web iSeek et du site Web d'assistance technique en matière juridique; tenue et mise à jour de la collection des traités des Nations Unies accessible en ligne (état des traités multilatéraux, notifications dépositaires, copies certifiées conformes, *Recueil des Traités*, relevé mensuel, précis de la pratique, information sur les ateliers, cérémonies des traités, etc.); gestion de bases de données et appui informatique général, notamment pour l'accès à la collection des traités des Nations Unies sur Internet; établissement des publications *Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général*, État au 31 décembre 2009 et État au 31 décembre 2010, pour production de CD-ROM (2); établissement automatique de l'*Index cumulatif du Recueil des Traités* à partir de la base de données; établissement de volumes du *Recueil des Traités* en interne au moyen du système de publication assistée par ordinateur;
 - iv) Promotion des instruments juridiques : garde de plus de 500 traités multilatéraux et instruments connexes pour lesquels le Secrétaire général exerce les fonctions de dépositaire conformément à leurs clauses finales pertinentes; publication des notifications dépositaires relatives aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général; établissement de documents et d'autres textes diffusés lors de manifestations publiques (avis et services juridiques de caractère général); traitement, enregistrement et notification aux États et aux organisations internationales d'environ 2 800 à 3 200 formalités (signatures, ratifications, acceptations, approbations, adhésions, successions et autres); communication aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de renseignements sur l'état des traités multilatéraux; communication aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de renseignements sur l'état des traités enregistrés (Art. 102 de la Charte); fourniture aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de la pratique suivie en matière d'enregistrement et de publication; rectification des traités déposés auprès du Secrétaire général, le cas échéant; enregistrement et traitement d'environ 3 200 traités, y compris leur analyse juridique; formalités de suivi concernant plus de 50 000 traités et accords internationaux déjà enregistrés ou classés et inscrits auprès du Secrétariat (Art. 102 de la Charte);
- b) Coopération technique (budget ordinaire/ressources extrabudgétaires) :
- i) Services consultatifs : fourniture aux États, aux organisations internationales, aux bureaux des Nations Unies et aux organes conventionnels de conseils juridiques sur tous les aspects du droit des traités, de la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et de la pratique suivie en matière d'enregistrement et de publication;
 - ii) Stages, séminaires et ateliers : séminaires de formation (au Siège et en dehors) sur divers aspects du droit des traités, sur la pratique du Secrétaire général en tant que dépositaire et sur l'enregistrement des traités, à l'intention des missions permanentes, de responsables gouvernementaux et d'organisations internationales.

Tableau 8.23

Ressources nécessaires, sous-programme 6

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2008-2009 (avant actuali- sation des coûts)	2006-2007	2008-2009
Budget ordinaire				
Postes	6 069,6	6 069,6	27	27
Autres objets de dépense	854,6	582,9	–	–
Total	6 924,2	6 652,5	27	27

- 8.55 Le montant prévu (6 652 500 dollars), en diminution de 271 700 dollars, permettra de financer 27 postes existants (12 postes d'administrateur ou de fonctionnaire de rang supérieur et 15 postes d'agent des services généraux), ainsi que divers autres objets de dépense. La diminution des ressources prévues pour les dépenses autres que les postes (271 700 dollars) s'explique par la réduction des ressources nécessaires au titre des services contractuels d'imprimerie, le *Recueil des Traités* étant désormais imprimé en interne.

D. Appui au programme**Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 145 200 dollars**

- 8.56 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services d'appui touchant à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation des services communs; il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à des réunions internationales, selon que de besoin.

Tableau 8.24

Ressources nécessaires : Appui au programme

Catégorie	Ressources (en milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2008-2009	2010-2011 (avant actuali- sation des coûts)	2008-2009	2010-2011
Budget ordinaire				
Postes	1 357,2	1 357,2	6	6
Autres objets de dépense	757,7	788,0	–	–
Total	2 114,9	2 145,2	6	6

- 8.57 Le montant prévu (2 145 200 dollars), qui fait apparaître une augmentation de 30 300 dollars, doit permettre de financer le maintien de six postes, dont deux postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et quatre postes d'agent des services généraux, ainsi que d'autres objets de dépense. L'augmentation des dépenses s'explique par l'appui qu'il est prévu d'apporter aux services centraux de traitement de données fournis par le Bureau des technologies de l'information et des communications.

Tableau 8.25

État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

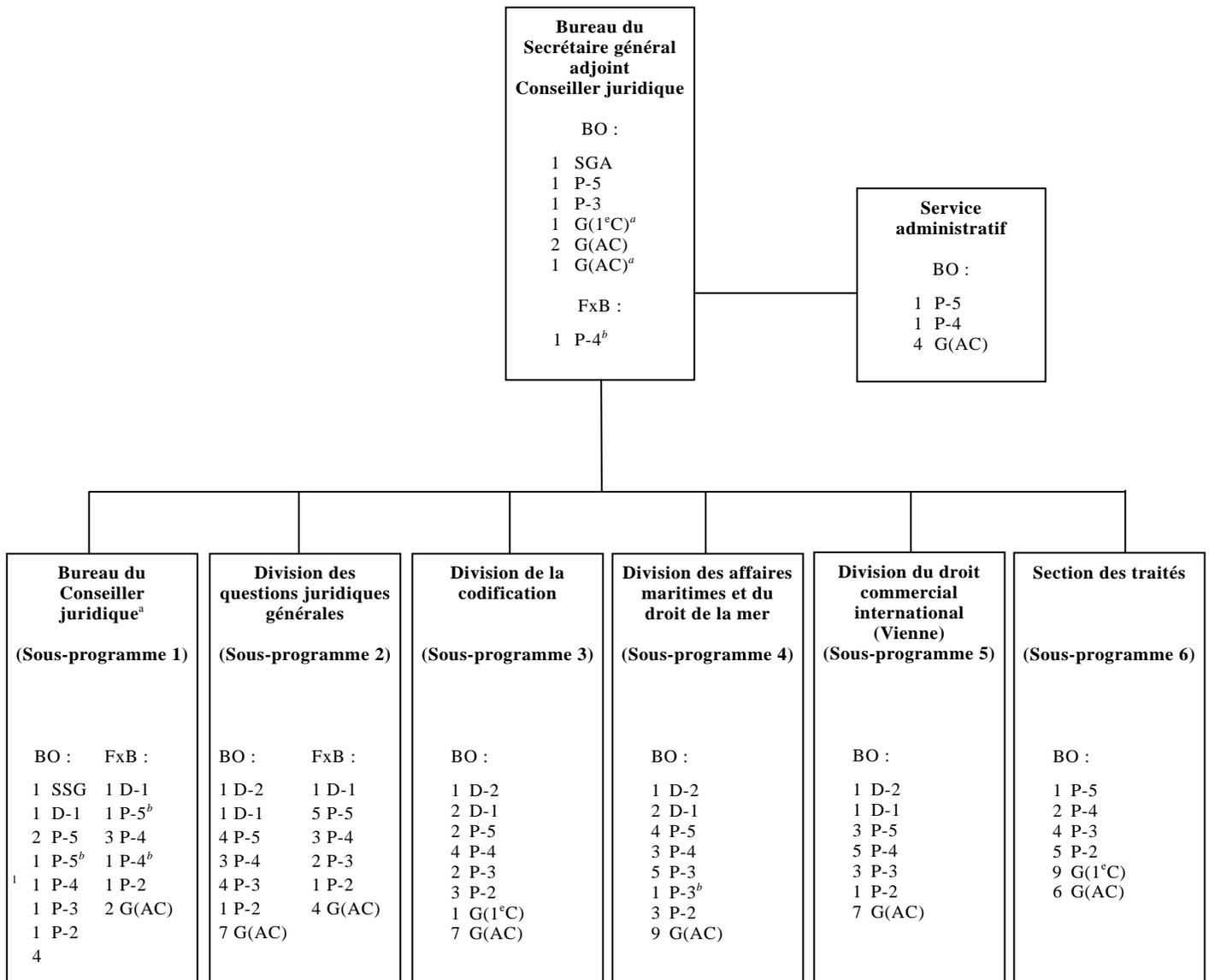
(A/62/7) III.18

Le Comité consultatif a encouragé le Secrétariat à examiner la possibilité d'imprimer les volumes du *Recueil des Traités* sur place à meilleur prix et compte que le point sera fait sur les progrès accomplis dans ce domaine lors de la présentation du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (par. III.18).

L'impression des volumes du *Recueil des Traités* s'effectue maintenant sur place. La réduction des dépenses au titre des services contractuels d'imprimerie est prise en compte dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

Bureau des affaires juridiques

Projet d'organigramme et de répartition des postes pour l'exercice biennal 2010-2011



Abréviations : BO = budget ordinaire; FxB = fonds extrabudgétaires; G(1^oC) = Agent des services généraux (1^o classe);

G(AC) = Agent des services généraux (Autres classes)

^a Transfert de poste déclassé.

^b Nouveau poste.

Annexe

Produits de l'exercice 2008-2009 non reconduits en 2010-2011

Affaires juridiques

<i>A/60/6, paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
Développement progressif et codification du droit international			
8.41 b) i)	Pratique des États (publication)	2	Désormais publié sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (A/RES/59/24).
Total		2	
